

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 20 mars 2019

Entretien prénatal précoce : En généraliser l'accès aux futurs parents

Les thèmes de la maternité et de la parentalité font partie des priorités inscrites dans le Projet Régional de Santé. L'ARS Bourgogne-Franche-Comté joue notamment la carte de la prévention avec l'entretien prénatal précoce (EPP).

Près de 30% des femmes déclarent avoir recours à l'entretien prénatal précoce (EPP). « Nous pouvons mieux faire » a déclaré récemment Pierre Pribile, le directeur général de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté au cours d'une réunion d'information rassemblant une cinquantaine de représentants des professionnels de la région intervenant dans le champ de la périnatalité.

L'occasion de leur livrer l'aboutissement d'un travail conduit depuis plusieurs mois en concertation, pour créer des outils de promotion de ce temps privilégié accordé aux futurs parents.

L'entretien prénatal précoce, qu'est-ce que c'est ?

L'ARS s'est attachée au préalable à établir une définition consensuelle et partagée de l'entretien prénatal précoce.

Ce moment d'écoute active a été instauré par la loi sur la protection de l'enfance de 2007. Il doit être proposé systématiquement à la femme enceinte et peut-être réalisé dès la déclaration de grossesse, classiquement au cours du quatrième mois. Le conjoint, voire d'autres membres de l'entourage familial, sont encouragés à y participer.

L'entretien peut se tenir à la maternité, en cabinet libéral, en consultation de PMI (protection maternelle et infantile), à domicile ou en établissement de santé.

Il est conduit par une sage-femme, un gynécologue-obstétricien ou un médecin généraliste formé spécialement.

Apprécier la santé globale, repérer les situations de vulnérabilité, identifier les besoins d'informations et les difficultés : l'EPP permet en 45 minutes à une heure de faire le tour des questions liées aux soins, mais aussi des problématiques du champ social ou psycho-affectif.

L'entretien, qui n'est donc pas un examen médical, est pris en charge à 100% par l'Assurance maladie.

Pour faire connaître ce rendez-vous fondamental aux futurs parents et aux professionnels qui les accompagnent, l'ARS a conçu des plaquettes d'information dans un univers graphique adapté, ainsi qu'un film animé pour les salles d'attente des maisons de santé et des maternités.

Pour la première fois en France, une Agence Régionale de Santé soutient par ailleurs financièrement la formation des professionnels de santé à la conduite de l'EPP et à la transmission de l'information.

Un plan, qui se décline sur deux ans, concernera à terme tous les acteurs de la périnatalité de Bourgogne-Franche-Comté.

Un support d'information

Destiné aux médecins généralistes, gynécologues, sages-femmes et aux femmes, ce document propose deux niveaux de lecture.

La pochette pour les professionnels de santé contient des fiches qu'ils pourront remettre aux futures mamans à l'occasion de leurs consultations.

Le support est en cours de diffusion (envoi par courrier, remis en mains propres à l'occasion de réunions...)



En savoir plus

Une rubrique spéciale est consacrée à l'entretien prénatal précoce sur le site de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté (dépliants et film consultables en ligne) : <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/entretien-prenatal-precoce>



Des campagnes sont également prévues sur les **comptes ARS BFC Facebook et Twitter**, pour sensibiliser les femmes et les professionnels.

Contact Presse :
Lauranne Cournault
Tél. : 03 80 41 99 94

ARS Bourgogne-Franche-Comté
Le Diapason, 2 Place des Savoirs, CS 73535, 21035 Dijon cedex
Tél. : 0808 807 107 - Site : www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr